

part du Conseiller, raisonnable au regard de nos intérêts respectifs, visant à éviter la communication ou à définir ses termes. L'Information Confidentielle communiquée sera en toute hypothèse limitée au strict minimum requis.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous prenons les engagements suivants :

1. Nous ne révélerons à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exception des personnes mentionnées au point 3 ci-dessous, le contenu des Informations Confidentielles, ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant la Transaction.
2. Nous n'utiliserons les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de déterminer l'intérêt de notre établissement de faire une offre (une "Offre") dans le cadre de la Transaction, à l'exclusion de tout autre usage.
3. Nous ne communiquerons les Informations Confidentielles, par écrit ou verbalement, qu'à nos employés et conseils extérieurs qui auront été engagés par nous (les "Représentants"), si cela est nécessaire dans le cadre de la préparation d'une Offre et seulement à cette fin, tout en les informant de la nature confidentielle des Informations Confidentielles et en prenant les mesures appropriées afin de s'assurer qu'ils les conservent comme telles selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions que ceux du présent Accord de Confidentialité.
4. Nous ne ferons pas de copies de documents contenant des Informations Confidentielles autres que celles nécessaires aux personnes mentionnées au point 3 ci-dessus en vue de la préparation d'une Offre.
5. Nous vous retournerons les documents contenant des Informations Confidentielles sur une simple demande de votre part et nous détruirons tous les rapports et autres documents de travail préparés par nous si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou si notre Offre n'est pas retenue. Un certificat de renvoi ou de destruction attestant que nous ne sommes plus en possession d'informations confidentielles vous sera alors communiqué sur une simple demande de votre part.
6. Les obligations contenues dans le présent Accord de Confidentialité subsisteront pendant une période de deux (2) ans après la date de sa signature nonobstant le retour ou la destruction des Informations Confidentielles.

Par ailleurs, nous reconnaissons que :

- bien que les Informations Confidentielles aient été préparées en toute bonne foi et avec le plus grand soin, le Cédant, la société, ses dirigeants et le Conseiller ne se portent en aucun cas garants de l'exactitude des Informations Confidentielles. Ainsi, nous reconnaissons que nous ne pourrions en aucun cas engager leur responsabilité, au motif qu'une ou plusieurs informations figurant parmi les Informations Confidentielles se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexacts.
- Que nos engagements décrits ci-dessus subsisteront même dans le cas où nous déciderions de ne pas remettre une Offre ou, encore, si notre Offre n'était pas retenue.

Le présent Accord de Confidentialité est soumis au droit tunisien. Tous différends découlant du présent Accord de Confidentialité ou en relation avec celui-ci non réglés à l'amiable, seront soumis aux Tribunaux compétents de Tunisie.

Cet Accord de Confidentialité obligera nous-mêmes et nos ayants-droits.

Fait à, Le ,.....

Signé par

Pour le Candidat

Titre :.....

Ou

[Consortium]

Ou

[Personne physique]